

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

389^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} mars 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Est absente : Mme Germaine Leboeuf

Les membres présents forment le quorum.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010
4. Affaires découlant du procès-verbal précédent
5. Informations
 - 5.1.1 Statistiques
 - 5.1.1.1 Consommation électrique
 - 5.1.1.2 Consommation en eau
 - 5.1.2 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
6. Correspondance
7. Administration générale
 - 7.1 Adoption des comptes
 - 7.2 Argent reçu
8. Période de questions
9. Demandes diverses
 - 9.1 Interdiction de l'arrosage aérien
 - 9.2 Don
 - 9.3 Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 9.4 Association des pompiers volontaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 9.5 Fondation de l'Office diocésain de pastorale
 - 9.6 Appui à la demande de reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec
 - 9.7 Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc.
 - 9.8 Annulation d'intérêts sur arrrages de taxes
10. Règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262
11. Mises aux normes de l'eau potable
12. Toiture Centre communautaire

13. Avis de motion au règlement numéro 2010-283 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262
14. Prix pour bacs roulants
15. Comité d'étude sur l'aréna Optimiste
16. Comité d'étude sur l'immobilisation
17. Société du site Madeleine de Verchères
18. Entente pour le salaire du journalier spécialisé - aréna
19. Vente pour le non-paiement des impôts fonciers
20. Démission et nomination responsable de la bibliothèque municipale
21. Balayage de rues
22. Projet d'entente intermunicipale en incendie
23. Formation Pompier I
24. Mois de l'arbre et des forêts
25. Démission pompier volontaire
26. Publicité cahier spécial MRC des Chenaux
27. Mauvaises créances au rapport financier
28. Système de chauffage centre communautaire Charles-Henri Lapointe
29. Moteurs 20 forces
30. Responsable des dossiers culturels
31. Rapport de comités
32. Autres sujets
 - a) Plan d'urgence de la municipalité
 - b) Étude transport collectif (Genivar)
 - c) Fondation rue Principale avec l'Adic
33. Période de questions
34. Clôture de la séance

2010-03-051

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010**

2010-03-052

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

4. **Affaires découlant du procès-verbal précédent**

5. **Informations**

5.1.1 **Statistiques**

5.1.1.1 **Consommation électrique**

5.1.1.2 **Consommation en eau**

5.1.2 **Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim**

Les statistiques de consommation électrique et les rapports des mois d'octobre, novembre et décembre 2009 du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim ont été déposés à la table du conseil.

6. **Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de février.

7. Administration générale

7.1 Adoption des comptes

2010-03-053

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 120 489,13 \$.

Liste des comptes payés	36 598,44 \$;
Liste des comptes à payer	51 445,14 \$;
Liste des salaires	32 445,55 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 Argent reçu

L'argent reçu au cours du mois de février sera déposé lors de la séance d'avril prochain.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général (enlèvement d'un arrêt sur le chemin Île-du-Sable).

9. Demandes diverses

9.1 Interdiction de l'arrosage aérien

Suite à une pétition déposée en septembre dernier pour que la municipalité adopte un règlement interdisant en tout temps l'arrosage aérien de pesticides et/ou d'insecticides, les membres du conseil ont rencontré des employés de la Ferme Jétizack et avec les explications reçues, les membres du conseil ont pris la décision de ne pas adopter de règlement pour l'instant et une demande a été faite pour que des explications soient données dans un journal concernant l'arrosage aérien par la Ferme Jétizack.

9.2 Don

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

9.3 Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2010-03-054

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 350 \$ à la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade comme contribution financière en guise de soutien financier de leurs activités.

Adoptée.

9.4 Association des pompiers volontaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2010-03-055

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser un montant de 300 \$ à l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les frais d'inscription au Festival des pompiers de Saint-Casimir qui aura lieu les 29, 30, 31 juillet et le 1^{er} août prochain;

Qu'il soit autorisé de participer au défilé avec l'autopompe et l'unité d'urgence de la municipalité conditionnellement à recevoir la protection incendie par une autre brigade d'incendie.

Adoptée.

9.5 Fondation de l'Office diocésain de pastorale

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

9.6 Appui à la demande de reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne connaissent pas l'implication d'appuyer cette demande, il ne donne pas suite à cette demande d'appui.

9.7 Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc.

2010-03-056

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé de Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'appui à l'Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc. dans le but de recevoir une aide financière pour la réalisation du Festival de pêche aux petits poissons des chenaux.

Adoptée.

9.8 Annulation d'intérêts sur arrérages de taxes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une vente d'un immeuble par le Shérif du district de Trois-Rivières à la fin de janvier dernier, un montant a été retenu pour payer le non-paiement des impôts fonciers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le montant non payé le 25 septembre dernier et que les intérêts ont été comptabilisés jusqu'à cette date;

CONSIDÉRANT la demande du nouvel acquéreur;

2010-03-057

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'annuler les intérêts d'arrérages de taxes au 31 décembre 2009, d'une somme de 2 496,16 \$.

Adoptée.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, la conseillère Danielle Elliott divulgue le fait qu'elle peut avoir un intérêt pécuniaire particulier sur le sujet 10 de l'ordre du jour. En conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la table des délibérations.

10. Règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une demande soumise pour approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 2009-278, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262;

Après étude par les membres du conseil;

2010-03-058

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'arrêter le processus d'adoption dudit règlement.

Adoptée.

La conseillère Danielle Elliott reprend son siège de conseillère.

11. **Mises aux normes de l'eau potable**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788, 59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une période d'enregistrement des personnes habiles à voter;

2010-03-059

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de fixer la période d'enregistrement au 24 mars prochain de 9 h à 19 h, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe et le nombre minimal de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 169.

Adoptée.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, la conseillère Danielle Elliott et le conseiller Yves Vinette divulguent le fait qu'ils peuvent avoir un intérêt pécuniaire particulier sur le sujet 12 de l'ordre du jour. En conséquence, ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retirent de la table des délibérations.

12. **Toiture Centre communautaire**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-02-041, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre entrepreneurs pour le recouvrement arrière de la toiture du Centre communautaire et la réparation de la cheminée;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 24 février dernier à 10 heures, trois soumissionnaires ont répondu à l'offre et se lit comme suit :

Construction Jean Pronovost inc.	16 732,59 \$, taxes incluses;
Les constructions Dany Massicotte	18 398,62 \$, taxes incluses;
Construction Pierre Gravel	18 963,00 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'après étude, la soumission de Construction Pronovost inc. est jugée la plus avantageuse et conforme au devis;

2010-03-060

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de donner le contrat à Construction Jean Pronovost inc. au montant de 16 732,59 \$ taxes incluses.

Adoptée.

La conseillère Danielle Elliott et le conseiller Yves Vinette reprennent leur siège de conseiller.

13. **Avis de motion au règlement numéro 2010-283 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 6 avril prochain.

14. **Prix pour bacs roulants**

2010-03-061

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de fixer les prix pour les bacs roulants à 55 \$, taxes incluses pour les 240 litres et 70 \$, taxes incluses pour les 360 litres.

Adoptée.

15. Comité d'étude sur l'aréna Optimiste

2010-03-062

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de former un comité d'étude sur l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Le comité d'étude a comme mandat :

De déposer au conseil municipal un rapport préliminaire à la séance du mardi 6 avril et un rapport final à la séance du lundi 3 mai 2010, pour évaluer la participation financière présente et future de la municipalité et/ou l'acquisition de l'aréna Optimiste. Ce mandat couvre notamment l'analyse des opérations actuelles et futures de l'aréna, ses résultats financiers en tenant compte de l'implication financière ou autre, tant actuelle que future de la municipalité.

Le rapport final doit tenir compte de tous les scénarios possibles et devra contenir toutes les données essentielles permettant au conseil municipal de formuler une ou des recommandations à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil, recommandation(s) pouvant mener à une ou des consultations publiques.

Dans la réalisation de son mandat, les membres du comité composé de madame Julie Trépanier adjointe administrative de la municipalité, messieurs Claude Ricard et Yves Lacoursière, à titre de personnes ressources choisies par le conseil, messieurs Yves Vinette et Mario Charest conseillers, René Roy, directeur général de la municipalité et Yvon Lafond maire de la municipalité, qui agira comme président du comité.

Durant la réalisation de leur mandat, le comité, sur approbation du conseil, aura le droit d'ajouter à leur comité un autre membre et ils auront aussi le droit, de consulter et demander avis à des personnes ou à des organismes.

Les membres du comité n'auront droit à aucune compensation salariale le remboursement de leurs dépenses engendrées pour la réalisation de l'étude; à l'exception des employés de la municipalité qui seront rémunérés suivant leurs conditions salariales.

Adoptée.

16. Comité d'étude sur l'immobilisation

Le maire donne de l'information concernant le travail réalisé à ce jour concernant l'étude sur l'immobilisation.

17. Société du Site Madeleine de Verchères

2010-03-063

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer et à faire parvenir à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le formulaire de droit acquis du Domaine seigneurial du site Madeleine de Verchères.

Adoptée.

18. Entente pour le salaire du journalier spécialisé – aréna

2010-03-064

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée.

19. Vente pour le non-paiement des impôts fonciers

Considérant que le directeur général a fait parvenir aux contribuables qui n'ont pas acquitté les taxes municipales au 31 décembre 2009, un dernier avis les informant que leurs immeubles pourraient être vendus pour le non-paiement de cesdites taxes;

2010-03-065

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de mandater la MRC Des Chenaux relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers de 100 \$ et plus; que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre tout document à ladite MRC tel que spécifié suivant l'article 1023 du code municipal de la province de Québec.

Adoptée.

20. Démission et nomination responsable de la bibliothèque municipale

2010-03-066

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Cécile Fortier comme responsable de la bibliothèque municipale Armand-Goulet et que sa remplaçante sera nommée à la séance ordinaire du 6 avril 2010.

Adoptée.

21. Balayage de rues

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Harvey des Entreprises Trema inc. accepte d'établir pour 3 ans au coût de 5 530,88 \$, taxes incluses pour le balayage de rues avec 17.5 kilomètres de chemins pour les années 2010, 2011 et 2012;

2010-03-067

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre au montant de 5 530,88 \$, taxes incluses par année pour les années 2010, 2011 et 2012.

Adoptée.

22. Projet d'entente intermunicipale en incendie

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines seraient intéressées à la signature d'une entente concernant la protection incendie suite à la résolution adoptée par la municipalité en février dernier; une rencontre sera fixée entre les parties.

23. Formation Pompier I

2010-03-068

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser monsieur Maxime Hivon à suivre la formation de pompier I au coût de 575 \$ pour la formation; les frais de déplacement et repas seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

24. Mois de l'arbre et des forêts

2010-03-069

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à commander 700 arbres suivant son choix qui seront distribués en mai prochain à la population.

Adoptée.

25. Démission pompier volontaire

2010-03-070 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Jean-Philippe Jolin comme pompier volontaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et qu'une lettre de remerciement lui soit transmise.

Adoptée.

26. Publicité cahier spécial MRC des Chenaux

2010-03-071 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de prendre une publicité dans le Nouvelliste au coût de 252,84 \$ taxes incluses lors de la publication d'un cahier spécial MRC des Chenaux le 26 mars prochain.

Adoptée.

27. Mauvaises créances au rapport financier

CONSIDÉRANT que la municipalité a un compte à recevoir de 1 489,24 \$ à partir du 31 décembre 2001 pour réparation d'une borne-fontaine à la suite d'un accident survenu le 4 juin 2001;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune possibilité de recouvrer ce montant;

2010-03-072 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de radier ce montant.

Adoptée.

28. Système de chauffage centre communautaire Charles-Henri Lapointe

Le conseiller Gilbert Tremblay informe qu'il a eu une rencontre avec un conseiller de l'entreprise Jean-Louis Lajoie inc. spécialiste en chauffage et ventilation concernant le chauffage au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

29. Moteurs 20 forces

2010-03-073 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de mettre en vente les deux moteurs vingt forces qui ont été remplacés aux étangs du site des eaux usées sans garantie légale; l'appel d'offres et les spécifications seront inscrits sur le site de la municipalité.

Adoptée.

30. Responsable des dossiers culturels

2010-03-074 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut comme responsable des dossiers culturels.

Adoptée.

31. Rapport des comités

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant l'étude de la nouvelle convention collective.

Le conseiller Gilbert Tremblay donne de l'information concernant l'invitation de la Sûreté du Québec à laquelle il a assisté; étude sur l'utilisation des bâtisses.

Le conseiller Mario Charest informe qu'il y aura une rencontre dans la semaine du 7 mars sur la Politique familiale.

La conseillère Diane Aubut informe qu'elle organisera une rencontre avec les responsables en matières culturelles; elle informe de l'organisation d'un dîner BBQ par l'Afféas qui aura lieu le 7 mars prochain, au centre communautaire.

La conseillère Danielle Elliott informe de la rencontre avec la responsable de la bibliothèque municipale; la préparation de la demande de la charte des loisirs et des projections des quatre prochaines années en loisir.

32. Autres sujets

a) **Plan d'urgence de la municipalité**

Le maire Yvon Lafond informe du projet de mise à jour du plan d'urgence de la municipalité.

b) **Étude transport collectif**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il assistera au dépôt d'une étude en transport collectif avec le directeur général/secrétaire-trésorier, le 3 mars prochain, au bureau de la MRC des Chenaux.

c) **Fondation rue Principale avec l'Adic**

Le maire Yvon Lafond travaillera sur le dossier Fondation rue Principale avec l'agent de développement de l'Adic.

33. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (convention collective, balayage de rues, mises aux normes de l'eau potable, modification du règlement de zonage, toiture centre communautaire, arrosage aérien).

34. Clôture de la séance

2010-03-075

L'ordre du jour étant épuisé, Danielle Elliott propose, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 07.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général/secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond,
Maire